AVORTEMENT : ENTRE FOI ET LOI

Abderrahim DERRAJI - 2015-03-17 07:43:58 - Vu sur pharmacie.ma

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas été de tout repos pour le ministre de la santé. Il l'a commencé en présidant le lundi 9 mars une réunion importante au sujet de la procréation médicalement assistée, et il l'a terminé en prenant part au Symposium International sur la Couverture Sanitaire des Populations en précarité qui s'est tenu les vendredi et samedi derniers à Rabat. Entre ces deux RDV, il a présidé une journée de travail très attendue au sujet de l'avortement.

Lors de cette rencontre qui a regroupé de nombreux députés, des Oulémas, des gynécologues et de nombreux représentants d'ONG et d'institutions concernées, la modération n'a pas été une mince affaire, mais globalement tous les intervenants ont pu exprimer leurs visions et trois approches se sont dégagées. Il y a un premier courant, plutôt conservateur, dont les adeptes estiment que la vie du fœtus doit être préservée sauf quand la santé de la maman est gravement menacée. Un deuxième courant serait favorable à un avortement médical encadré quand il s'agit d'une grossesse non programmée pouvant avoir de lourdes conséquences sur le devenir de la maman ou de son bébé.

Quant au troisième courant, il prône une approche intermédiaire permettant d'envisager une interruption médicale de grossesse dans des cas particuliers, notamment chez les bébés dont l'examen prénatal présage une grave malformation congénitale et chez les mamans victimes de viol ou atteintes de certaines pathologies comme la schizophrénie. >
Cette réunion qui mérite d'être saluée, marque le début d'un débat national qui va probablement lever le voile sur tous les aspects de l'avortement. Le ministre de la santé a, par ailleurs, clairement défini les objectifs du débat sur l'avortement, à savoir l'élaboration d'un plan d'action national spécifique au traitement de la problématique de l'avortement au Maroc en insistant sur trois points essentiels : La mise en place d'un programme d'éducation sexuelle, la mise à la disposition des femmes victimes de l'avortement clandestin des prestations de santé reproductive sans aucune crainte d'être poursuivies, et la mise en place d'un cadre légal et réglementaire relatif à l'avortement dans le respect des valeurs religieuses, éthiques et culturelles du Maroc.

Cette approche contraste avec l'hypocrisie qui a toujours prévalue au sujet de l'avortement. Tout en restant attaché à l'Islam et à ses valeurs, il semble que l'heure est venue pour voir ce problème en face et prendre des décisions concertées et responsables, bien loin de certains calculs électoralistes qui ne peuvent que nuire à l'avancement des grands chantiers de notre société. Abderrahim DERRAJI Consulter Pharmanews 282 : lien